



Communiqué de presse

Annecy, le 17 mars 2020

Accès Suisse/ Coronavirus COVID19

Accès des travailleurs frontaliers à la Confédération Helvétique

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Des dérogations sur attestation seront possibles dans le cadre des déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.

Selon l'ordonnance prise le 16 mars 2020 par la Confédération Suisse, seuls pourront désormais pénétrer sur le territoire suisse, les personnes qui pourront justifier :

- a. être de nationalité suisse;
- b. être au bénéfice d'un document de voyage et d'un titre de séjour visés à l'alinéa 2, notamment un permis de séjour suisse, un permis de frontalier, un visa délivré par la Suisse ou une assurance d'autorisation de séjour;
- c. avoir un motif professionnel d'entrée en Suisse et posséder un certificat d'enregistrement;**
- d. effectuer un transport de marchandises à titre commercial et posséder un bulletin de livraison;
- e. être en transit en Suisse avec l'intention de se rendre directement dans un autre pays;
- f. être dans une situation d'absolue nécessité.

L'accès au territoire Suisse depuis la Haute-Savoie est ouvert uniquement aux postes frontières suivants :

Perly
Soral 1 (Crâche)
Saint Julien Bardonnex
Croix de Rozon (Collonges Sous Salève)
Veyrier (Pas de l'Echelle)
Fossard
Thonex- Vallard
Moëllesulaz
Mon Idée
Moniaz
Asnières(Veigy)

Les autres postes de douane sont totalement fermés à la circulation.

Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

Rappel des conseils de prévention

Pour se protéger et protéger les autres, Pierre Lambert, préfet de la Haute-Savoie rappelle les consignes suivantes :


- Se laver régulièrement les mains
- Tousser dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Pour toute question relative au Coronavirus, une plateforme téléphonique est ouverte 24h/24h, toute la semaine au **0 800 130 000** (appel gratuit)



Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

 @Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00